

Sur tout le territoire national, 97 prestataires sélectionnés et mandatés par l'Agefiph.

Ils ont pour mission de simplifier les démarches d'accueil, de recrutement ou de maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises.

Les missions

Alther intervient à trois niveaux :

• l'information : à l'écoute des besoins de l'entreprise, les conseillers Alther apportent une information sur toutes les questions relatives à l'emploi des personnes handicapées et présentent les aides mobilisables.

• l'accompagnement :

les conseillers Alther aident les entreprises à déterminer les moyens permettant de remplir leur obligation d'emploi, identifient les actions réalisables et accompagnent leur mise en œuvre.

• la promotion de l'alternance :

les conseillers Alther aident à identifier les possibilités d'accueil dans les entreprises de personnes handicapées en formation en alternance ou en stage.

Les services s'adressent à tous les employeurs privés.

Seul le service d'accompagnement s'adresse spécifiquement aux établissements de 20 à 250 salariés, dont, prioritairement, les nouvellement contribuants.



www.agefiph.fr Retrouvez toutes les coordonnées **Alther** dans les pages "Annuaire"

en **bref**

Organisation : 97 prestataires départementaux

Public ciblé : employeurs privés

Pilotage: Agefiph

Établissements ayant bénéficié des services Alther

en 2011: 4 800

Actions d'information délivrées en 2011: 3 373

Diagnostics effectués en 2011 : 3 109 (dont 2 158 dans des établissements nouveaux contribuants).

Contrats en alternance recueillis en 2011 : 795 (dont 472 ont été pourvus).